



Trail des neiges - Réallon

Règlement de course du 26 février 2022

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

- Les concurrents possédant une licence délivrée par la FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé en cours de validité à la date de la manifestation devront en fournir une copie le jour de l'épreuve à la remise des dossards.
- Les personnes non-licenciées pourront également prendre le départ à la condition de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.
- La possession d'un passe vaccinal valide

En complément une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

La participation à La course du Trail des neiges de Réallon implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

II - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles en ligne sur as2pic.org/inscriptions jusqu'au 25 février 2022 22h00.

L'inscription comprend : La participation à la course (Grand parcours ou petit parcours), le droit au ravitaillement, ainsi que le repas chaud à la salle hors sac en fin de course.

La remise des dossards se fera à partir de 16h à l'Office de tourisme de Réallon le 26 février 2022.

III - CATÉGORIES D'ÂGE ACCEPTÉES

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 26/02/22.

Grand Parcours :

Personnes majeures

Petit Parcours :

Enfants à partir de 16 ans avec accord écrit des parents ou de responsable légal.

Parcours famille :

Enfants à partir de 10 ans avec accord écrit des parents ou de responsable légal.

Parcours débutant :

Enfants sans limite d'âge.

IV – RECOMPENSES

Tous les coureurs se verront remettre un lot à l'inscription.

Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes au scratch, de chaque parcours.

Hommes	Dames
9 kms : Scratch 1 ^{er} 2 ^{eme} 3 ^{eme} 1 ^{er} junior, 1er espoir, 1er senior, 1er veteran 1, 1er veteran 2 et 1er veteran 3	9 kms : Scratch 1 ^{er} 2 ^{eme} 3 ^{eme} 1 ^{er} junior, 1er espoir, 1er senior, 1er veteran 1, 1er veteran 2 et 1er veteran 3
13.5 kms : Scratch 1 ^{er} 2 ^{eme} 3 ^{eme} 1 ^{er} junior, 1er espoir, 1er senior, 1er veteran 1, 1er veteran 2 et 1er veteran 3	13.5kms : Scratch 1 ^{er} 2 ^{eme} 3 ^{eme} 1 ^{er} junior, 1er espoir, 1er senior, 1er veteran 1, 1er veteran 2 et 1er veteran 3

Des lots seront attribués au 1^{er} de chaque catégorie ainsi qu'une coupe aux 3 premiers temps scratch du Grand Parcours.

V - EQUIPEMENT REQUIS

Attention, le trail se déroule en semi nocturne et qui plus est en hiver. Les concurrents doivent être chaussés et habillés convenablement (collant long, blouson thermique, gants, bonnets), jambes et bras couverts.

Tous les participants devront posséder avant le départ de la course le matériel suivant afin d'accéder à la zone de départ :

- Une lampe frontale fonctionnelle.
- Une couverture de survie
- 500mL d'eau au minimum
- Des chaussures adaptées à la pratique du trail sur neige
- Un téléphone portable

Les bâtons de marche ainsi que les crampons de type « yaktrax » sont conseillés.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. (Voir Norme CE).

L'organisation se réserve seule le droit de refuser l'accès à la zone de départ aux participants qui ne rempliraient pas les conditions ci-dessus.

VI - PISTES

Les concurrents devront impérativement respecter les limites de la piste matérialisée. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute ou de décaler l'heure du départ pour raison de sécurité. Dans ce cas, des messages seront diffusés par le biais de la sonorisation générale.

Trois parcours seront proposés suivant l'inscription à la course. Les participants se devront de respecter de courir sur le parcours correspondant à leur inscription. Les participants ou leurs parents s'ils sont mineurs sont conscients de la piste pratiquée pour la course et des risques qu'elle incombe.

Grand parcours (13.5kms/580D+)

Le départ se fait au niveau du front de neige, vous amorcez une montée douce sur la piste verte Cassiopée avant d'emprunter le sentier panoramique qui vous conduira par le hameau de Vauclose jusqu'au lieu-dit La Pourachère. Vous amorcerez alors une belle descente qui vous conduira sur le chemin du Bourget où vous rejoindrez les pistes de fond des Mallets qui vous conduiront jusqu'à la station (boucle N°1).

Le ravitaillement sera placé au niveau de l'office de tourisme ou aura lieu une barrière horaire.



La seconde partie de course emprunte la piste de Joubelle puis après 400m vous virez à droite avant d'amorcer le dernier morceau : une belle montée en lacets sur les pistes de ski de randonnées, vous passerez devant le restaurant d'altitude Bacchus et suivrez la piste bleue Sirius avant d'amorcer la descente finale (au niveau de la retenue d'eau) par la piste de luge La Ripaaa. Tout schuss jusqu'à l'arrivée. (boucle n°2)

Départ 17h30

Voir carte en annexe.

Petit parcours (9kms/350D+)

Le départ se fait au niveau du front de neige, vous amorcez une montée douce sur la piste verte Cassiopée avant d'emprunter le sentier panoramique qui vous conduira par le hameau de Vacluse jusqu'au lieu-dit La Pourachère. Vous amorcez alors une belle descente qui vous conduira sur le chemin du Bourget où vous rejoindrez les pistes de fond des Mallets qui vous conduiront jusqu'à la station (boucle N°1).

Départ 17h40

Voir carte en annexe.

Parcours des familles (4,5km/D+):

Le départ se fait au niveau du front de neige, vous amorcez une montée douce sur la piste verte Cassiopée avant d'emprunter le sentier panoramique qui vous conduira jusqu'au hameau de Vacluse. Vous amorcez alors une descente qui vous conduira jusqu'au hameau des Mallets par les pistes de fond qui vous conduiront ensuite jusqu'à la station.

Inscription sur place, Payant au profit de l'association des parents d'élèves de Réallon et Saint Apollinaire

Départ 17h50

Parcours débutant :

Le parcours débutant n'est pas chronométré, il ne nécessite pas non plus d'inscription. Par conséquent il n'y aura pas de classement associé à ce parcours qui vise plutôt l'aspect ludique et la découverte du trail.

Il sera situé sur le plateau du Courtier.

Départ 18h00



L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours suivant les conditions météorologiques et d'enneigement.

VII - PENALITÉS

Les concurrents seront éliminés pour cause de : absence de dossard, falsification de dossard, retard au départ de la compétition, absence de l'équipement obligatoire, non pointage aux postes de contrôles, dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle (barrière horaire pour le 10km uniquement), pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus), refus de se faire examiner par un médecin, ravitaillement en dehors des zones prévues.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course

VIII - ASSURANCES

Une attestation de police d'assurance est souscrite par l'organisateur. Celle-ci sera présentée conformément au délai légal de six jours franc avant le début de la manifestation

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

IX – ASSISTANCE

Des postes de secours, de contrôle et de ravitaillement seront installés sur le parcours. Se référer à l'affichage le jour J. Les concurrents se doivent assistance et entraide.

En cas de besoin d'assistance, les concurrents doivent appeler les secours au numéro suivant

04 92 43 23 71

X - RESPONSABILITÉS

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques des épreuves par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

XI - DROITS A L'IMAGE

Par sa participation au Trail des neiges du 26/02/2022, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.